

Chers assurés,

Nous avons de bonnes nouvelles à vous annoncer à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Intérêts annuels de 4,00 %

Durant l'exercice 2019, l'ASMAC Fondation pour indépendants a perpétué la croissance florissante des années précédentes grâce à la satisfaction de ses assurés actifs et à l'acquisition de nouveaux clients.

Cette croissance ainsi que les excellents résultats de placement nous permettent cette année encore de rémunérer l'ensemble de l'avoir épargne de nos assurés actifs et de nos rentiers invalides avec un taux de 4 % largement supérieur à la moyenne.

À titre de référence, le taux minimal LPP actuel s'élève à 1,00 %. Si notre taux d'intérêt atteignait 1,50 % durant le premier semestre 2019, il a grimpé à 6,50 % durant le second. Nous sommes évidemment ravis de cette contribution à votre prévoyance vieillesse.

13^e rente mensuelle

Notre situation financière particulièrement stable nous permet de verser à nos bénéficiaires d'une rente de vieillesse et de survivants une 13^e rente bonus exceptionnelle. Un plus dont nous sommes fiers ! Cette rente vous sera versée fin décembre 2019.

Nous sommes très heureux de vous faire participer au succès de notre Fondation.

Et c'est sur ces bonnes nouvelles que nous vous souhaitons de merveilleuses fêtes de Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année !

Cordialement, votre équipe ASMAC